

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 57 (1995)

**Heft:** 12

**Rubrik:** Prévention des accidents

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Tracteur contre tracteur

Thomas Bachmann, Service de prévention des accidents en agriculture, Schöftland

**Deux frères ont appris à leurs dépens – et bien malgré eux – qu'il n'est pas complètement inutile de signaler les roues jumelées, comme d'ailleurs l'indique les prescriptions sur l'équipement des véhicules. Par chance, personne n'a été blessé.**

Les récoltes de maïs d'ensilage battent leur plein. Deux frères circulent avec une ensileuse attelée à un tracteur. Leur travail achevé, ils se croisent sur la route à un endroit dépourvu de visibilité. Largeur de la route, 4,8 m, largeur des deux tracteurs, équipés de pneus jumelés, 5,2 m. La collision est inévitable et les dégâts énormes:

- les deux essieux sont arrachés
- les deux roues jumelées sont démolies
- l'huile répandue sur la chaussée demande l'intervention des pompiers

Bien heureusement, on ne déplore aucun blessé.

Un malencontreux hasard? Une fraction de seconde d'inattention de la part du conducteur? Une mauvaise estimation de la largeur de la route? Il n'est pas indiqué ici de disséquer les causes de la collision.



Grâce à un double marquage, on peut identifier la largeur totale du véhicule dès le premier instant.

Les exigences sont pourtant claires: un tracteur pourvu de roues jumelées qui circule sur la chaussée, représente un danger évident. Afin d'identifier dès le premier instant un tel véhicule – donc difficilement visible – il est impératif de le pourvoir des plaques de signalisation prescrites par la loi. Pendant la journée, il faut alors équiper de panneaux jaune/noir et rouge/blanc les roues jumelées et toutes les parties dépassant le tracteur latéralement.

### Une année 1996 exempte d'accident

Le slogan du Service pour la prévention des accidents en agriculture SPAA: «La considération est payante». N'hésitez pas, durant l'hiver à venir, à revoir le montage de vos installations électriques: marquage de roues jumelées, montage de clignotants supplémentaires. Le SPAA, qui assure un service de conseils spécialisés, vous donnera toutes les précisions utiles quant aux matériaux, montage et accessoires de signalisation prévus par la loi.

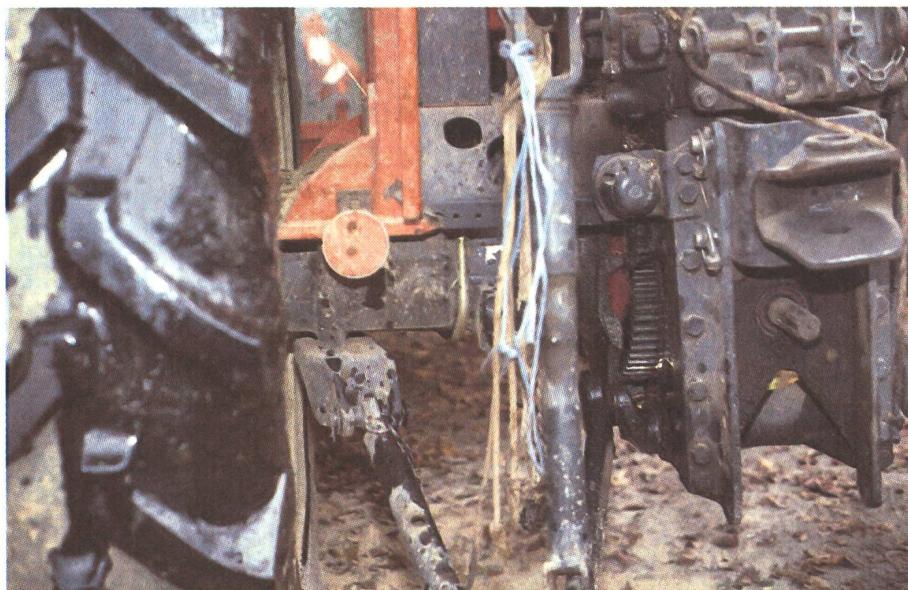
Commandes et renseignements:  
SPAA, Grange-Verney,  
1510 Moudon 021 905 44 28.



Si l'installation électrique cache les feux du véhicule, les feux sur les roues jumelées, combinés avec des feux arrière et des clignotants offrent un maximum de sécurité.

ment (pirouette, fraiseuse, etc.) de plus de 15 cm. Pour les courses de nuit, le montage de feux supplémentaires s'avère indispensable, si l'intervalle à partir du point extrême du véhicule excède 40 cm entre les feux.

De même si un appareil (genre semoir) cache les feux du tracteur, il faudra, là aussi, monter des feux supplémentaires. Pour un tracteur à roues jumelées qui porte un appareil déjà équipé de clignotants fixes à une hauteur suffisante, il ne sera pas nécessaire de monter des clignotants supplémentaires sur l'appareil. Selon les nouvelles prescriptions, des feux adéquats seront montés au maximum à 1,90 du sol, voire même à 2,10 m.



De gros dégâts pour deux tracteurs équipés de roues jumelées qui sont entrés en collision de façon spectaculaire.